

## Semences de protéagineux

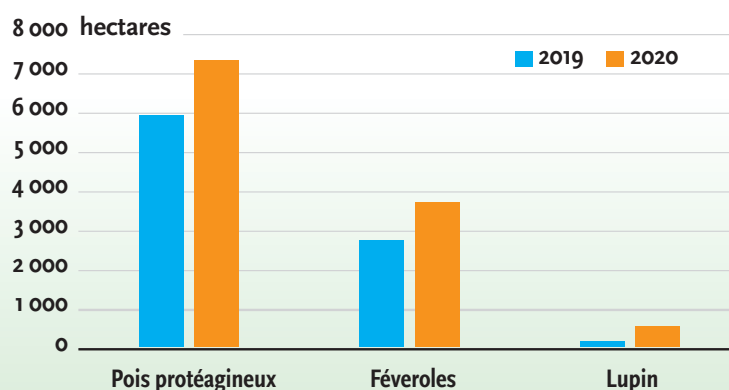
2020 : hausse des surfaces,  
mais rendements faibles

Louis-Marie Colcombet



Après les échecs de semis à l'automne 2019, beaucoup de surfaces ont finalement été semées pour la production de protéagineux au printemps. Par ailleurs, la recherche de l'autonomie protéique pousse au (re)développement des filières tricolores.

Figure 1- Surfaces présentées à la multiplication de semences (GNIS, 24/07/2020)



Cette année, les surfaces en production de protéagineux ont augmenté de 26 % pour la récolte 2020. Ainsi, 306 000 hectares étaient semés de cultures protéiques : principalement des pois, des féveroles et des lupins. Ces cultures ont la particularité d'être produites à la fois pour la consommation humaine et animale. Cette seconde utilisation a tendance à se développer et ce, afin d'améliorer l'autonomie protéique des élevages français.

#### Hausse généralisée des surfaces en multiplication

Les surfaces présentées pour la certification ont progressé de plus de 30 % pour l'ensemble des protéagineux (Figure 1) : +1 400 ha pour les pois, +1 000 ha pour les féveroles et +400 ha pour les lupins, soit en valeur relative +251 %!

Encore une fois, la météo de l'automne a permis une hausse des surfaces au printemps.

#### Un bilan de campagne moyen

La France importe 25 % des protéines comprises dans l'alimentation animale, principalement sous forme de tourteaux de soja. Nous observons la structuration de la filière soja de France, garantis sans OGM. Cette espèce est étudiée avec les plantes oléagineuses. Si les surfaces augmentent, en revanche les rendements se sont effondrés cette année, en lien notamment avec les aléas climatiques : hiver très humide, printemps sec et été chaud. « Le temps sec et les températures élevées au printemps ont favorisé l'arrivée précoce et l'activité prolongée des pucerons sur les pois (hors zone Sud-Ouest). L'année 2020 est marquée par une forte pression virose dans la moitié nord. » indique TERRES UNIVIA dans sa Note aux opérateurs du 10 juillet 2020.

#### ● Pois

En pois, nous observons une perte de production de -2 %

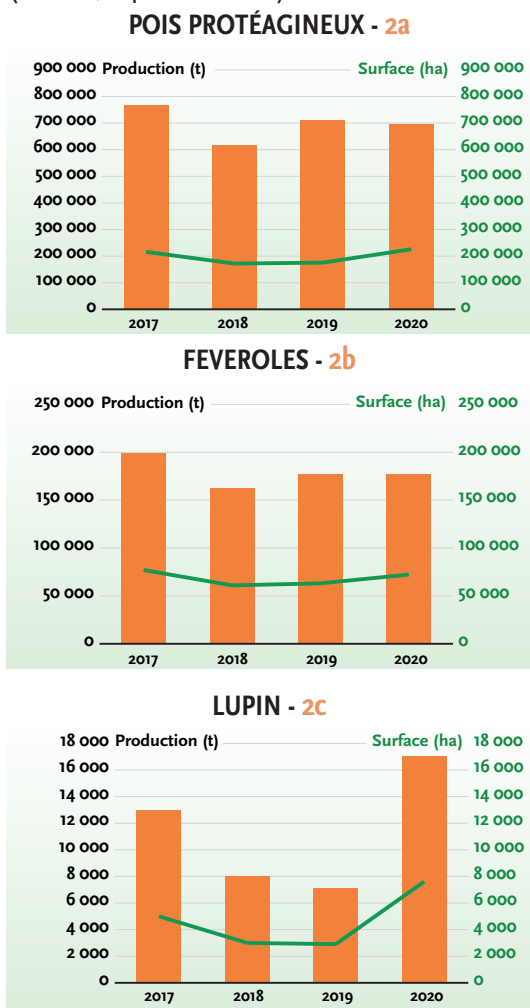
entre 2019 et 2020 (Figure 2a) avec une estimation de la récolte par AGRESTE au 1-09-2020 à 695 600 tonnes, contre 711 000 t l'an dernier. En 2019, la France était le premier producteur de pois de l'Union Européenne. Les rendements de la récolte 2020 sont globalement bas, avec 30,8 q/ha en moyenne, contre 40,5 q/ha un an auparavant et 35,8 q/ha en 2018. La France exporte 250 000 tonnes (sur la campagne 2019-2020) dont 230 000 t vers l'UE.

#### ● Féveroles

Le constat est similaire pour les féveroles (Figure 2b), avec une surface qui augmente de 15 % pour atteindre 72 000 ha en 2020 (contre 63 000 ha en 2019). Cependant, la baisse du rendement, qui atteint en moyenne 24,5 q/ha (contre 28,1 q/ha en 2019), annule l'effet de l'augmentation des surfaces.

La production est stable sur un an à 177 300 t. La France était le deuxième producteur européen en 2019 derrière le Royaume-Uni

**Figure 2 - Evolution de 2017 à 2020 des surfaces et de la production de protéagineux en France (AGRESTE, septembre 2020)**



(548 000 t). Les exportations s'élèvent à 50 000 t, dont 35 000 t vers les pays tiers. La principale destination étant la Norvège (27 000 t exportées en 2019-2020 contre 41 000 t en 2018-2019).

### ● Lupin

L'augmentation de surfaces en semences de lupin est la plus significative (+162 %) pour la récolte 2020, et atteint 7 600 ha. Malgré une légère baisse des rendements (22,4 q/ha contre 24,5 q/ha en 2019), la production française augmente de 140 % pour atteindre 17 000 t en 2020 (Figure 2c).

### Une volonté politique : le plan protéine

Le plan protéine 2014-2020 arrive à échéance. Le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie,

vient de présenter un nouveau plan national. Il servira de fil rouge à la distribution de l'enveloppe issue du plan de relance.

En effet, suite à la crise sanitaire et au confinement (du 17 mars au 11 mai 2020), le gouvernement a développé le programme « France Relance ». Doté de 470 milliards d'euros, il a placé les protéines végétales made in France parmi les priorités. Objectif : atteindre l'autonomie protéique, ne plus dépendre des importations de tourteaux ou d'autres aliments pour le bétail riche en protéines.

Comment ? Avec 100 millions d'euros à investir dans les exploitations agricoles et dans les structures aval de la filière, soutenir les projets alimentaires territoriaux, promouvoir les produits transformés à base de légumineuses et encourager la recherche, notamment la création variétale.

Le futur plan protéine et la version définitive de la nouvelle PAC devront accompagner la filière protéagineuse française et européenne dans cet objectif. Les aides couplées aux cultures riches en protéines seront certainement reconduites, puisque 2 % du budget du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC devraient être consacrés aux productions riches en protéines.

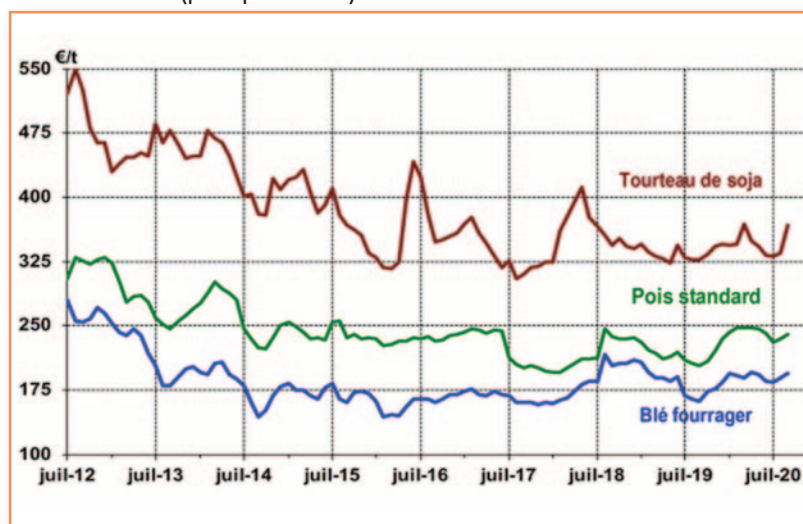
De même, le nouveau dispositif Eco-Scheme – traduit par Eco-Régime en français – soutiendra des pratiques vertueuses d'un point de vue environnemental, et les producteurs de légumineuses pourront certainement y prétendre via une certification reconnue par la PAC : agriculture biologique (AB), certification environnementale de niveau 2, certification haute valeur environnementale (HVE).

### Des prix stables mais faibles

Le cours du pois est en partie expliqué par les cours du tourteau de soja et du blé fourrager (Figure 3). Le pois standard équivaut au pois à destination de l'alimentation animale. Finalement, une certaine stabilité s'est installée pour le pois standard à un niveau bas (autour de 240 €/t rendu Centre Bretagne).

Les charges de production et des niveaux de rendements de moitié plus faible que celui des blés expliquent en partie le désintérêt des producteurs pour les cultures de pois, et les cultures protéagineuses de façon générale. La PAC apporte aujourd'hui une aide couplée à l'hectare qui doit rendre ces cultures plus attractives. Reste à

**Figure 3 - Prix rendu centre Bretagne juillet 2012 à septembre 2020 (€/t) (TERRES UNIVIA septembre 2020) - Alimentation animale – majorations mensuelles incluses (pour pois et blé)**

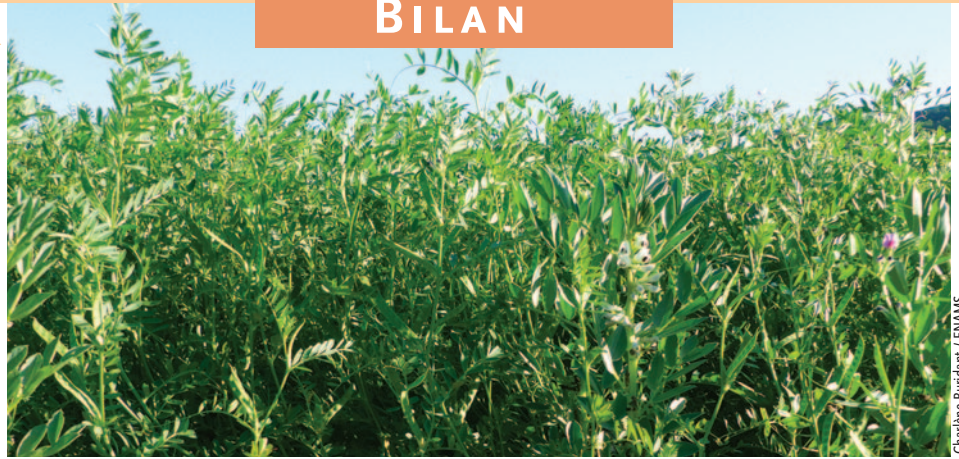


voir comment cela va se traduire dans la nouvelle réforme, prévue pour entrer en vigueur vraisemblablement en janvier 2023.

Le marché des semences de protéagineux, malgré une augmentation des semences de ferme, était sous pression. Les stocks devraient être en net recul.

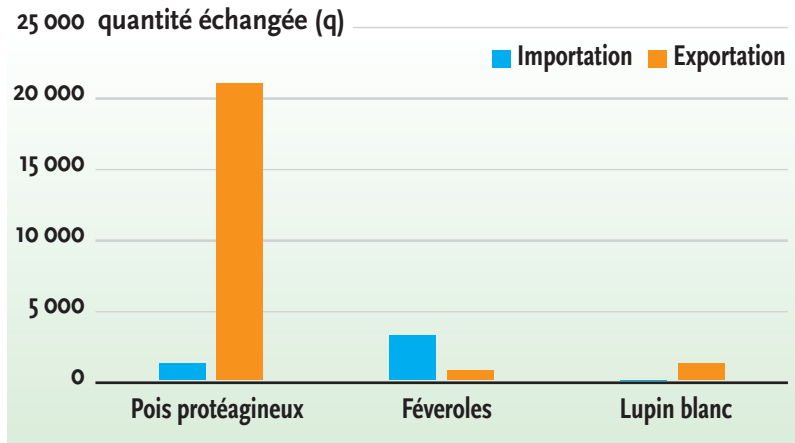
Sur la récolte 2018 commercialisée en 2019, 21 000 t de semences ont été vendues en France (dont 16 000 t pour les seules semences de pois).

Les exportations de protéagineux sont excédentaires par rapport aux importations (Figure 4). Ceci grâce aux pois qui représentaient en 2019 92 % de nos exportations de semences de protéagineux (2 300 t). Les importations (430 t) sont principalement constituées de semences de féveroles (320 t). ■



Charlène Burdant / FNAMS

Figure 4 - Commerce extérieurs de semences protéagineux sur la campagne 2018/2019 (GNIS, 2020)



# BULLETIN SEMENCES

Revue bimestrielle - 6 numéros par an

Le monde des semences bouge !



## Bon d'abonnement

Pour être mieux servi, précisez quelles espèces vous multipliez actuellement (ex.:  Céréales  blé  orge)

- Céréales : blé, orge
- Protéagineux : pois protéagineux, féverole
- Graminées : dactyle, fétuque élevée, fétuque rouge, R-G hybride, R-G d'Italie, R-G anglais, autres : .....
- Légumineuses : luzerne, trèfle violet, vesce
- Potagères : haricots, pois, carottes, oignon, poireau, laitue, radis autres : .....
- Fleurs : .....
- Betteraves industrielles, chicorée
- Oléagineux : colza, tournesol, soja
- Maïs  Sorgho
- Pommes de terre
- Plantes textiles : lin, chanvre

Pour quelle espèce principalement vous abonnez-vous à Bulletin Semences ? .....

Si vous produisez des semences bio, merci de cocher cette case

Conformément au règlement 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition pour motifs légitimes, de limitation et de portabilité relativement à l'ensemble des données que vous avez transmises dans ce bon d'abonnement. Ce droit peut être exercé sur simple demande par mail à [contact@fnams.fr](mailto:contact@fnams.fr).

**Bulletin Semences** - Service des abonnements *Bulletin Semences*  
EVO +

Bat E - 62, rue Benjamin Baillaud - 31500 Toulouse Tél 05 34 25 91 69 - [gestion.abonnement@evoplus.fr](mailto:gestion.abonnement@evoplus.fr)

Nom - Prénom .....  
Raison sociale .....  
Adresse .....  
Code postal .....  
Commune .....  
Tél. .... Fax .....  
Mél .....

**Oui** je m'abonne à *Bulletin semences* (dont TVA 2,1%)

À échéance, je souhaite une reconduction automatique d'abonnement. Je recevrai chaque année une facture.

▲ **Agriculteur Multiplicateur :**  
2 ans  106 € • 1 an  59 € (dont TVA 2,1 %)

▲ **Autre profession (précisez) :**  
2 ans  154 € • 1 an  83 € (dont TVA 2,1 %)

▲ **Etranger :** 1 an  130 € - n° TVA intracommunautaire : .....

Je joins mon règlement à l'ordre de la FNAMS

Je désire recevoir une facture acquittée

Date et signature :